Ville de Lausanne
Municipalité

A Mesdames et Messieurs
les membres du Conseil communal
1001 Lausanne

Lausanne, le 8 août 2024

Résolution de M. Eric Bettens du 23 avril 2024 adoptée par le Conseil communal suite à la réponse à son interpellation: « Feu rouge pour Odyssée – marche arrière pour le système d'information central de la Police »

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Lors de sa séance du 23 avril 2023, dans le cadre du traitement de la réponse à l'interpellation de M. Eric Bettens et consorts « Feu rouge pour Odyssée – marche arrière pour le système d'information central de la Police », le Conseil communal a adopté la résolution suivante de l'interpellateur :

« le Conseil communal souhaite que la Municipalité tienne le Conseil ou sa Commission de gestion informé des avancements sur les suites à Odyssée sur une base régulière ».

Réponse de la Municipalité

Le préavis N° 2021/45 adopté par le Conseil communal le 8 février 2022 détaillait la situation d'obsolescence des systèmes actuels et de la volonté de mettre en œuvre un nouveau produit commun à l'ensemble des polices vaudoises d'après les objectifs suivantes :

- maximiser la présence des policier-ère-s sur le terrain au travers de l'intégration des nouvelles technologies, particulièrement en termes de mobilité en permettant aux policier-ère-s de gagner une autonomie pratiquement complète, même hors du bureau ;
- focaliser sur l'intervention et l'enquête en produisant des informations simples et bien structurées avec un accent sur la qualité des données, plutôt que sur des textes produits dans des documents écrits ;
- abandonner le support papier et le remplacer par un suivi des donnés dématérialisées qui permet d'optimiser les processus administratifs, y compris avec les principaux partenaires des polices vaudoises, parmi lesquels figurent le Ministère public, l'Ordre judiciaire vaudois et le Service des automobiles et de la navigation ;
- simplifier les échanges d'informations, en s'inscrivant dans une logique de standardisation communautaire des données et des échanges, plutôt que dans le développement individuel. Il s'agissait ainsi d'aller vers une solution existante et éprouvée, déjà utilisée

par un ou plusieurs autres cantons afin d'optimiser les coûts pérennes et de maximiser l'interopérabilité avec les autres systèmes cantonaux et fédéraux.

Le programme ODYSSEE poursuit donc ces objectifs en articulant une vingtaine de sous-projets autour d'une solution centrale, soit la solution POLARIS développée par la société Xplain.

Malheureusement, lors d'une attaque par rançongiciel, le groupe de pirates informatiques Play a volé des données à l'entreprise Xplain et, le 14 juin 2023, les a publiées sur le dark-net, apparemment dans leur intégralité. Les données dérobées contenaient notamment des informations classifiées et des données personnelles sensibles provenant de l'administration fédérale. Cette situation a bien évidemment conduit les divers clients de cette société à s'interroger sur la qualité des produits développés. Le Canton de Vaud, signataire des contrats concernant le projet POLARIS, n'a pas fait exception, même si les données dérobées n'ont pas eu d'impact sécuritaire direct pour les institutions vaudoises et lausannoises.

Cette situation a conduit à l'ouverture d'enquêtes administratives et pénales au niveau fédéral dont les conclusions ne sont pas encore connues. La conduite du programme ODYSSEE en a été fortement perturbée, entrainant des retards. Le fournisseur a en outre rencontré des problèmes de qualité du produit provoquant des doutes sérieux quant à sa capacité à fournir les prestations initialement contractées. Le 7 février 2024, le Conseil d'État, en accord avec ses partenaires communaux représentés au sein du COPIL, dont la Ville de Lausanne, a décidé de rompre le contrat avec effet immédiat afin de limiter les risques financiers et opérationnels de ce projet.

Dans ce contexte dégradé, certains développements des outils informatiques actuels des polices vaudoises deviennent nécessaires afin de poursuivre avec le système en vigueur, dans l'attente de trouver un nouveau fournisseur.

Ces développements sont de trois ordres :

1. La sécurisation des systèmes actuels JEP-SINAP-GRAPHITE

   Pour rappel, l'application JEP (Journal des événements police) consigne les interventions de la police, l'application GRAPHITE permet la rédaction des rapports de police et l'application SINAP (Système d'information et d'archivage police) assure leur archivage numérique. Une des raisons qui a conduit à la mise en place du projet ODYSSEE est l'obsolescence de ces systèmes, en fin de vie. Son exploitation devra perdurer d'ici à ce qu'une nouvelle solution puisse être trouvée, ce qui prendra immanquablement quelques années et occasionnera des coûts. Ces bases de données policières sont indispensables à l'activité quotidienne de tout-e policier-ère.

2. La mobilité

   Actuellement, la Police municipale de Lausanne (PML) ne dispose d'aucun outil de mobilité et les policier-ère-s ne sont pas autonomes dans le terrain. Il existe déjà un système permettant d'acquérir cette mobilité dont la mise en œuvre au sein de la PML avait été suspendue suite à la mise en place du programme ODYSSEE. Au vu des années qui nous séparent désormais de cette mise en œuvre, une mutualisation des moyens avec le Canton sur la base des outils actuellement utilisés devient pertinente et indispensable, non seulement pour gagner en efficience et efficacité vis-à-vis du-de la citoyen-ne lausannois-e, mais également pour faciliter la coopération avec les polices partenaires et éviter de prendre trop de retard au niveau du développement technologique inhérent à

l'activité policière. (La durée de vie de ce type de matériel n'impliquera par ailleurs probablement pas de coûts supplémentaires à ce qui était prévu, l'acquisition de nouveau matériel doit de toute manière être effectuée régulièrement. Dès lors, il est fort probable que la mise en place de la nouvelle solution se calque sur un des renouvellements programmés).

3. La sécurité informatique

   L'expérience malheureuse de la société Xplain nous rappelle que les risques cyber sont de plus en plus importants et qu'il est nécessaire d'y remédier drastiquement. Sur la base des directives de la confédération, la Direction générale du numérique et des systèmes d'information du Canton de Vaud (DGNSI) a donc revu récemment sa stratégie sécuritaire. La PML se doit de suivre ces nouvelles modalités contraignantes, les accès aux bases de données cantonales ne pourront plus se faire selon la technologie actuellement déployée, mais via un nouveau mode aux coûts adaptés.

Relance du projet :

Le renouvellement du Système d'information central (SI central) reste un impératif et les objectifs présentés ci-dessus restent incontournables. Le programme ODYSSEE doit donc, sous une forme ou une autre, se poursuivre. Une solution alternative à POLARIS devra être mise en place. Dans l'intervalle, une analyse doit être conduite pour voir comment poursuivre le programme, quels sous-projets continuer, ou initier, soit en prévision du futur SI central, soit pour trouver des solutions d'attente pour ne pas trop perdre de temps dans la poursuite des objectifs du programme.

Concernant le SI central, un cahier des charges devra être rédigé (probablement d'ici une année) pour qu'un nouvel appel d'offre puisse être réalisé. Fort heureusement, la rupture de contrat avec Xplain intervient assez précocement dans la planification, de sorte que les montants jusqu'ici engagés, et qui ont été utilisés en grande partie pour des ateliers techniques et opérationnels sur les spécifications de détails, ne l'auront pas été complétement à perte, puisque leurs résultats seront intégrés dans le nouveau cahier des charges. Ce travail, en cours de synthèse de capitalisation, permettra de clarifier les besoins et d'évoluer plus rapidement avec un potentiel nouveau prestataire.

Relevons que les coûts d'une future solution seront probablement plus importants que ceux imaginés dans le programme actuel vu l'évolution de ces dernières années. Les opportunités technologiques ont également progressées, ce qui pourrait conduire à une réévaluation à la hausse des spécifications du nouvel outil.

Les solutions proposées sont :

1. Sécurisation JEP-SINAP-GRAPHITE

   Les applications actuelles de la police ont une technologie vieillissante et il est donc nécessaire de les protéger par la mise en place d'un micro-cloisonnement. Une « Tierce Maintenance Applicative » doit également être mise en place pour assurer une maintenance de meilleure qualité, car actuellement elle ne repose que sur une personne au sein de la DGNSI.

   La sécurisation des applications implique notamment les éléments suivants :

   - la modification des règles de filtrages sur le réseau ;
   - l'amélioration de la gestion des mots de passe ;

- l'amélioration de la surveillance lors du téléversement des fichiers ;
- la modification du socle technique (désactivation des anciens supports TLS obsolètes ou inadaptés ; migration des serveurs de bases de données sous MS-Windows Server 2022).

2. Sécurisation des accès aux bases de données

   Les nouveaux standards de sécurité informatique imposent un accès aux bases de données cantonales par la mise en place d'une infrastructure de bureau virtuel (VDI) depuis les postes de la Ville de Lausanne. Au cœur du VDI se trouve plusieurs serveurs qui hébergent le système d'exploitation, les applications et les données nécessaires pour fournir des bureaux virtuels à chaque utilisateur-trice.

   Les utilisateur-trice-s peuvent se connecter à leur bureau virtuel depuis leur propre ordinateur professionnel. Chaque utilisateur-trice se voit attribuer sa propre machine virtuelle lorsqu'il-elle se connecte au VDI, cela signifie que les actions et les données de chaque utilisateur-trice sont isolées des autres, assurant ainsi la confidentialité et la sécurité des informations.

   Grâce au VDI, les utilisateur-trice-s peuvent accéder à leur bureau virtuel de n'importe où, tant qu'ils-elles disposent d'une connexion Internet et du logiciel permettant l'accès. Cela offre une grande flexibilité à toute personne qui a besoin d'accéder à ses applications et ses données tout en étant en déplacement.

   Cette solution à un coût dépendant du nombre d'utilisateur-trice-s global et du nombre d'accès simultanés possible. Les études sont en cours.

3. Mobilité

   Aujourd'hui, la Police cantonale vaudoise (PCV) dispose de l'application PolVD. C'est une application fonctionnant sur un smartphone spécifique, fourni par la DGNSI et enrôlé dans le système de la PCV qui donne à l'utilisateur-trice suffisamment d'autonomie pour effectuer des contrôles en rue. Il s'agit notamment d'effectuer des recherches de personnes, de plaques et d'événements ainsi que d'enregistrer des contrôles de personnes.

   Cette solution s'appuie sur une application existante et est développée depuis 2015. Elle a bénéficié de nombreuses mises à jour et permettra donc à la PML de combler son retard en matière de mobilité, même si elle n'est pas aussi performante que celle envisagée avec l'accès au système POLARIS.

   L'impact technique de l'ajout de plusieurs centaines d'utilisateur-rice-s dans ce système est actuellement à l'étude, tout comme les coûts.

4. Relance du projet

   Au-delà de la rédaction d'un nouveau cahier des charges, deux éléments doivent être évalués d'ici à la fin de l'été 2024. Il s'agit de savoir si des projets connexes, prévus dans le programme ODYSSEE, peuvent être poursuivis en attendant que l'appel d'offre soit effectué et le deuxième est de savoir si de nouveaux projets connexes doivent émerger, en tirant les enseignements de cette dernière année.

   4.1. Poursuite de projets connexes

   L'entier des sous-projets doit être analysé pour déterminer si certains peuvent être poursuivis car il existe deux risques en la matière.

Le premier risque est de développer quelque chose qui ne pourrait pas être interfacé avec le futur logiciel.

Le deuxième est qu'un sous-projet, aujourd'hui indépendant au vu de la solution retenue à l'époque, fasse probablement partie intégrante d'une nouvelle solution plus moderne. Il serait alors plus raisonnable de basculer les objectifs de ce sous-projet dans les spécifications du prochain appel d'offre sur le SI central.

L'analyse en cours doit permettre de mettre ces risques au regard du besoin pour les quatre-cinq prochaines années (durée probable jusqu'à la mise en service d'une nouvelle solution) et des coûts.

4.2. Nouveaux projets connexes

De nouveaux projets connexes pourraient voir le jour, issus de l'expérience acquise dans la conduite du projet POLARIS Xplain.

Il existe en effet une probabilité que des fonctionnalités qui étaient intégrées à POLARIS ne le soient pas dans le prochain outil (la GED est, par exemple, une spécificité des produits Xplain par rapports aux fournisseurs connus à ce jour sur ce marché).

De plus, les ateliers de spécifications de détails qui ont été conduits l'année dernière ont démontrés que certains processus étaient particulièrement complexes à intégrer dans un système central. Il se pourrait dès lors que certains processus soient sortis des spécifications de la future solution centrale.

Les coûts de l'ensemble de ces analyses ne sont pas chiffrés et encore moins les coûts des potentielles réalisations. C'est le travail qui est actuellement conduit, dont les résultats devraient être connus avant 2025. Une stratégie de financement pourra alors être déterminée pour les éléments qui devront être mis en place, en utilisant au mieux les montants prévus dans le cadre du préavis ODYSSEE.

Ensuite, il sera possible de reprendre les travaux sur la rédaction d'un nouveau cahier des charges qui conduira à un appel d'offre. C'est à ce moment que les conséquences financières globales seront connues et que la Municipalité reviendra vers le Conseil par rapport aux potentieles conséquences financières.

En vous priant de bien vouloir prendre acte de la présente communication, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité

Le syndic
Grégoire Junod

MUNICIPALITÉ DE LAUSANNE

Le secrétaire
Simon Affolter